



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

Prenez avis que le comité constitué en vertu du règlement 2020-987 régissant la démolition d'immeuble sur le territoire de la ville de Mercier est saisi d'une demande de démolition pour l'immeuble situé au 466 boulevard Sainte-Marguerite à Mercier sur le lot 6 018 062 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteauguay dans la MRC du Roussillon.

Conformément au règlement 2020-987, ainsi que aux articles 113 et 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), toute personne qui désire s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours qui suivent la publication du présent avis, faire connaître son opposition à la direction du greffe de la ville de Mercier, soit par écrit, soit par la poste, au 869 Boul. Saint-Jean-Baptiste, Mercier (Québec), J6R 2L3 ou par courriel au direction.greffe@ville.mercier.qc.ca.

Donné à Mercier, ce 17 septembre 2026



Denis Ferland, directeur de l'urbanisme, pour le comité de démolition